

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 45
votants : 64

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREY), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/192

OBJET : APPROBATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU / RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE / EXERCICE 2021

Rapporteur : Gilbert MOULIN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) dispose de la compétence eau potable sur 25 des communes de son territoire.

Il convient donc, pour l'exercice 2021, de présenter le rapport de la CAPCA ainsi que les rapports établis par les délégataires sur les périmètres affermés.

Ces rapports s'inscrivent dans une volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence envers les usagers.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu la prise de compétence Eau Potable par la CAPCA au 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D 2224-1 à D.2224-5 ;
- Considérant l'obligation pour la CAPCA de gérer l'alimentation en Eau Potable sur le territoire de 25 communes ;
- Considérant le maintien du SIVURE ;
- Considérant le rapport établi pour les communes du périmètre de la CAPCA et les rapports préparés pour les communes en délégation (Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Sauveur-de-Montagut) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** pour l'exercice 2021, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de l'eau potable ci-annexés.

Ces rapports seront transmis aux services préfectoraux conjointement à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF



Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES

